

Th. REBOUR

S.E.D.E.T. Université de Paris VII

C.R.I.A. Université de Paris I

**CENTURIATIONS OU « LIEUX CENTRAUX » ?
Parcellaires orthonormés du Berry antique
et protohistorique dans le canton de Levroux (Indre)**

Le parcellaire du canton de Levroux (Indre) présente un certain nombre de lignes directrices, à partir desquelles A.Querrien (1994) a cru pouvoir identifier trois cadastrations romaines . Ces « centuriations » successives, qu'elle nomme A, B et C s'orienteraient approximativement à 30 degrés les unes des autres et se succéderaient dans cet ordre du I^e au II^e siècle après J.C. D'autres chercheurs, avant (J.Soyer,1977 ; A.Leday, 1980 ; G.Coulon, in ADT 1994) ou à la suite (L.Laüt, 1994, avec quelques réserves toutefois) d'Armelle Querrien, ont également reconnu une ou plusieurs de ces trames. Cependant, de tels parcellaires quadrillés, s'ils existent, n'ont pas forcément une origine romaine. Des morphologies similaires ont parfois été datées de l'Age du Fer (A. Ferdière in : ADT, *ibid*) et on connaît des aménagements médiévaux tout à fait semblables. Telles sont probablement les raisons pour lesquelles G.Chouquer (2000) juge sévèrement les conclusions d'A.Querrien¹. Il déplore « des sélections arbitraires de formes sur la base de typologies conventionnelles : le carré pour l'Antiquité, le cercle pour le Moyen Age ».Au delà de ces critiques, il s'agit de comprendre ce que signifient de telles morphologies géométriques : l'orientation extrêmement régulière de ces « cadastres », les uns par rapport aux autres, pourrait en effet suggérer une interprétation radicalement différente².

Après avoir décrit les centuriations que propose A.Querrien, et montré la fragilité de l'argumentaire qui les sous-tend, nous proposerons de nouvelles hypothèses capables de rendre compte de l'existence de ces parcellaires orthonormés.

¹ Malgré les épithètes flatteurs (« érudit, dynamique, exhaustif ») dont il qualifie initialement le travail de Querrien, il stigmatise par la suite un « raisonnement circulaire (...) . Il y a l'ontologie, ensuite, accessoirement la logique et le raisonnement » . Bien que d'accord sur le fond, nous ne suivons pas G.Chouquer sur la forme : nous tenons au contraire à rendre hommage au travail pionnier d' A. Querrien sans lequel notre article n'aurait jamais vu le jour, même s'il est fondamentalement critique .

²Rappelons que de nombreux travaux théoriques en Géographie ou en Economie spatiale ont démontré la possibilité d'une mise en place spontanée de morphologies géométriques (Lösch, 1954, rééd ; Christaller, 1966, rééd ; Ponsard ed, 1988, etc...).

1-LES TRAMES A, B ET C

a) Description

La trame A, orientée nord/sud est toutefois légèrement déviée en direction du nord/ouest — 4 degrés, selon A.Querrien (*ibid*)³—. Elle ordonne le tracé de nombreux axes actuels de communication, comme la D 956 de Levroux à Valençay ; ou encore la D 28, de Levroux à St- Pierre-de-Lamps . Elle domine, en outre, la direction de l'essentiel du parcellaire de Bouges-le-Château, Balzème, Baudres, Langé, Sougé, Argy, ainsi que les allées forestières de la Forêt de Levroux, au nord de cette ville (fig . 1) . Au delà du canton, on notera que cette orientation correspond au trajet du Cher, en aval de Vierzon (est-ouest) et à celui de la Creuse, en amont du Blanc. Elle coïncide également avec le tracé des axes majeurs qui reliaient la cité des Bituriges-Cubes à Orléans et Paris ; et Poitiers à Clermont-Ferrand, par Le Blanc et Châteaumeillant depuis l'époque protohistorique⁴.

La trame B, orientée à 29,5 degrés-est —30 degrés selon J.Soyer (*ibid*) qui l'avait déjà identifiée— paraît diriger la D 8, de Levroux à Moulins-sur-Cephons et Ecueillé ; la D 2, de Levroux à Bouges-le-Château et l'autoroute (!) au nord de Châteauroux. Là encore, certains fleuves ou rivières suivent également la même direction : l'Indre, sur une grande partie de son cours ; la Creuse, en aval du Blanc; la Loire, en amont d'Orléans et la Vienne. En outre, des axes majeurs depuis l'Antiquité s'appuient également sur la trame B : Déols/ Clion; Sancoins/Bourges/Vierzon ; Nérís/Châteaumeillant ; Déols/Argenton etc... Enfin, elle semble ordonner l'essentiel des directions parcellaires de la périphérie de Levroux (Mazières, Marmagne, St Pierre-de-Lamps, Ferrières, Bretagne) ainsi que celles de Frédilles, Crotz, Pouligny, Jeu-Maloches, Villours, Ménétréols-sous-Vatan, Liniez (fig . 1) . Son importance dans l'orientation des structures spatiales du canton de Levroux et de la cité Biturige est par conséquent indiscutable.

La trame C , primitivement identifiée par A.Leday (*ibid*) aux environs de Bourges et dans la ville-même, par J.Soyer (*ibid*) —qui la mentionne à 30 degrés-ouest (donc 60 degrés-est), alors qu'Armelle Querrien la situe à 28 degrés— ordonne de nombreux axes de communications locaux : la D 926, de part et d'autre de

³ Notons que cette précision est sujette à caution : ainsi par exemple, la D 956, le long de son tronçon au nord de Levroux, est légèrement déviée vers le nord/est.

⁴ R.A.C.F.C.Batardy, O.Buchsenschutz, F.Dumasy (2001)

Levroux ; La D 37, de Brion à Bretagne ; la D 23, entre St Martin-de-Lamps et Moulins-sur-Cephons ; et régionaux: Levroux / Châteauroux , Issoudun / Vatan / Poulaines, Limoges / Argenton / Châteauroux / Issoudun / Bourges / Sancerre, Argenton / Clion, Bourges / Orléans, autant de voies romaines, voire préromaines, dont la liste n'est pas exhaustive ... Les orientations parcellaires de Levroux, à l'est et à l'ouest de l'*oppidum* de la « Colline des tours», de St-Martin-de-Lamps, St Phalier, Vineuil, Fontenay, Villejeu, Francillon (fig . 1), sont également alignées selon C . Comme B, son emprise sur la direction des parcellaires du canton est importante, y compris ceux des espaces forestiers (Bois-Cornetz, Forêt de Saint Paul). Le trajet d'un certain nombre de cours d'eau berrichons coïncide également avec la trame C : le Cher, en aval de Vierzon ; la Loire et la Sauldre.

Au total, l'existence d'orientations parcellaires A, B et C est indiscutable. Le substrat physique imposant de légères déviations dans leur tracé, il paraît raisonnable de les situer à 30 degrés les unes des autres, rejoignant de la sorte les estimations de J.Soyer (*ibid*) . Ainsi A serait à 0 degré-nord, B à 30 degrés-est (ou 60 degrés- ouest) et C à 60 degrés-est (ou 30 degrés-ouest). Toutefois, assimiler ces orientations parcellaires à des cadastres romains, suivant l'avis d'A.Querrien, mais aussi de J.Soyer et L.Laüt, ne va nullement de soi. N'est-il pas en effet surprenant qu'une région où le pouvoir aristocratique gaulois « n'a pas été ébranlé » par la conquête romaine et, au demeurant, « riche et bien peuplée » (O.Buchsenschutz, 2001) ait pu faire l'objet de trois centuriations successives ?

Cet apparent paradoxe incite à revenir sur l'argumentation qui sous-tend une telle interprétation.

Cet argumentaire exposé par les différents chercheurs, partisans de cadastrations romaines superposées, se décline en trois points principaux :

- L'existence de masses parcellaires carrées actuelles, dont la section mesure approximativement 700 mètres, taille du pied romain (L.Laüt, *ibid*).
- L'orientation de nombreuses parcelles à partir de ces trames (A.Querrien, *ibid*)
- Les chevauchements d'une trame sur l'autre qui fondent les datations que propose A.Querrien .

Nous montrerons, dans les paragraphes qui suivent, la fragilité de cette démonstration.

b) Taille des parcelles et métrique romaine

La morphologie et la taille de certaines parcelles, ou masses parcellaires actuelles, carrées, ayant un peu plus de 700 mètres de côté, pourraient accréditer l'hypothèse de l'existence de cadastres antiques. Dans la région d'Argentomagus (Argenton/St Marcel), L.Laüt (*ibid*) n'exclut pas cette possibilité, puisqu'un certain nombre de limites parcellaires coïncide avec la métrique requise. Elle souligne, de surcroît, que A découperait des modules de 700 mètres de section, B de 704 mètres et C de 708 mètres et cette évolution correspondrait à l'allongement progressif du pied romain. Toutefois, cette « évolution » des mesures ne paraît pas concerner un nombre suffisant de parcelles pour être décisive. En outre, F.Favory (1991) a suffisamment souligné la fragilité de cette méthode de datation de cadastres superposés à partir de l'allongement du pied romain —critique reprise récemment par G.Chouquer (2000)— pour que l'argumentaire de Laure Laüt puisse emporter une conviction définitive. En outre, il faut effectivement « se garder de parentés troublantes entre les mesures des diverses époques » (C.Menessier-Jouannet in G.Chouquer ed, 1996) et on connaît bien des exemples de parcellaires médiévaux s'appuyant sur une métrique similaire à la métrique antique.

Quoiqu'il en soit, de tels modules, d'environ 700 mètres de section, orientés selon la trame A, peuvent être identifiés dans le parcellaire actuel du canton de Levroux —essentiellement au nord de cette ville et notamment à Balzème, Bouges-le -Château et Langé (fig . 2)— . Au total, 12 carrés correspondraient à la direction et aux dimensions requises ⁵. Ainsi, nonobstant les réserves précédemment émises, l'hypothèse d'un parcellaire quadrillé nord/sud, sans préjuger pour autant qu'il s'agisse d'une centuriation romaine, paraît finalement plausible. La relation de cette trame avec les points cardinaux renforce cette possibilité, en relation avec « l'obsession solaire », pour reprendre les termes d'A. Meynier (1970), caractéristique des peuples antiques et protohistoriques : les parcellaires anté-médiévaux orientés nord/sud sont effectivement fréquents dans toute la France (G.Chouquer 1996).

⁵ La méthode d'identification admet l'existence d'une masse parcellaire de ce type à condition qu'au moins trois de ses côtés correspondent à la métrique et à l'orientation définie (fig . 2, 3 et 4).

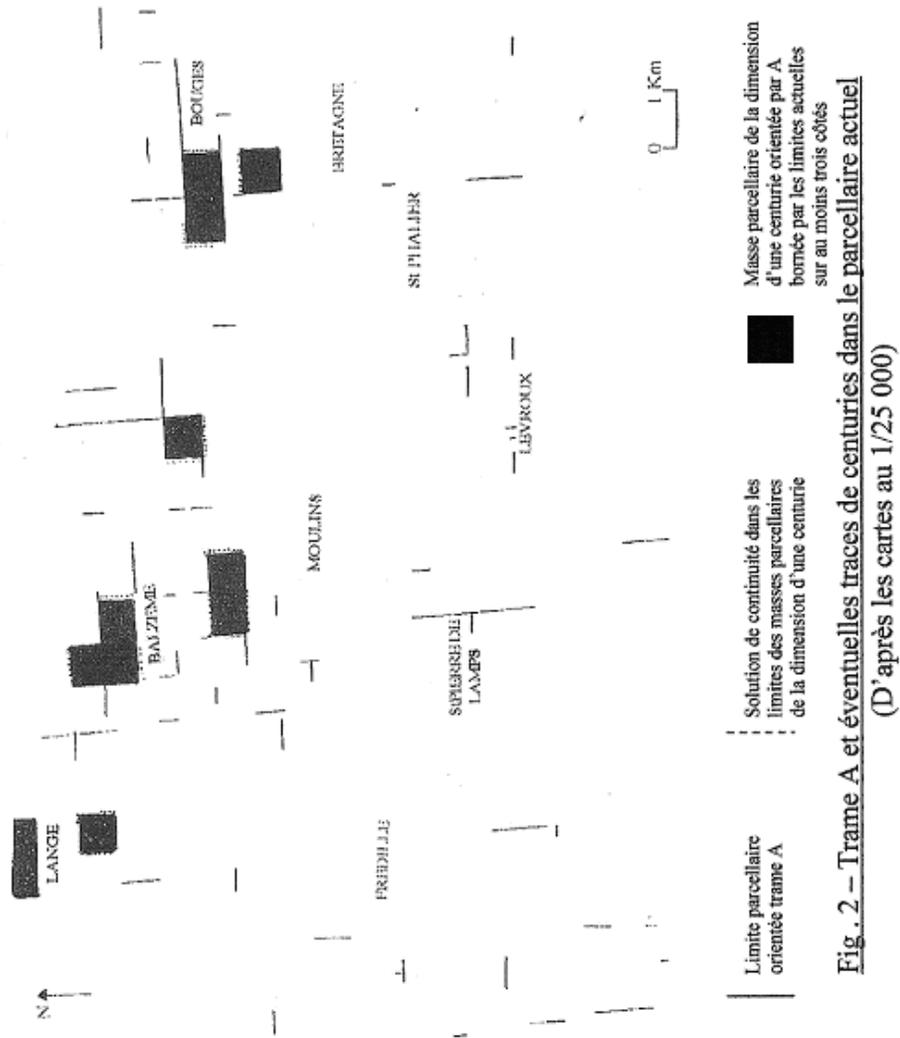


Fig. 2 - Trame A et éventuelles traces de centurions dans le parcellaire actuel
(D'après les cartes au 1/25 000)

En ce qui concerne la trame B, en revanche, nous n'avons pu identifier, en tout et pour tout, que deux modules de 700 mètres de section, ordonnés par B (près de Frédilles, fig . 3) . Une telle rareté ne plaide guère en faveur d'une cadastration, ou même d'un parcellaire quadrillé B protohistorique.

Enfin, on peut identifier 9 modules correspondant aux dimensions requises s'appuyant sur la trame C (fig . 4) : à St-Martin-de Lamps, Moulins-sur-Cephons, St Phalier et Bretagne . Sachant que, plus loin vers l'est, dans la région de Bourges, A. Leday (*ibid*) produit une carte du parcellaire où une quinzaine de modules similaires peut être définie selon les mêmes méthodes, la possibilité de l'existence d'une trame C —cadastre romain ou non— ne peut donc être rejetée ; d'autant que les rues de la capitale de la cité des Bituriges-Cubes sont elles-mêmes orientées par C.

Au total, la recherche de modules coïncidant avec les dimensions de la métrique antique permet d'accréditer la possibilité de l'existence de deux trames (A et C) et probablement de rejeter celle d'une troisième (B), sans que l'on puisse pour autant les assimiler à de véritables centuriations et sans que l'on puisse non plus les dater avec certitude . Le pied romain a pu être utilisé par les peuples gaulois avant la conquête ; les échanges culturels et commerciaux ou encore l'ajustement de la taille des parcelles aux capacités du travail humain (G.Chouquer, F.Favory, 1993), pourraient, somme toute, rendre compte d'une telle similitude. Et on connaît l'existence de métriques gauloises proches de la lieue romaine (J.Peltre 1975)⁶ . D'autre part, la métrique médiévale a également pu déterminer l'existence de modules similaires, la cause est entendue... La question de la datation de A et de C (B étant, sans doute exclue) reste par conséquent ouverte.

c) Orientation des parcelles et centuriations

Au delà de la question métrique, est-il possible de supposer que les nombreux parcellaires orientés par A, B ou C —quelles que soient leur taille ou leur forme (fig . 1)— puissent être d'origine antique ? A.Querrien, avec juste raison, a renoncé à cette hypothèse.

⁶ A ce sujet F.Favory (*ibid*) pense que la taille des parcelles correspond aux capacités de labours des attelages légers . Des modules de 700 mètres de section posséderaient un spectre temporel extrêmement large, de la protohistoire au Moyen Age.

Dans les régions où les centuriations sont certaines, les voies romaines et les chemins ruraux génèrent des agglomérations qui vivent et se développent, en partie, grâce au commerce qui transite par ces axes. Ces directions subsistent à travers le temps et jusqu'à nos jours ; ce qui permet aux chercheurs d'identifier ces cadastres. Or, les parcelles s'orientent de tous temps le long de ces voies et elles peuvent, par conséquent, se mettre en place à n'importe quelle époque. C'est également l'avis de G.Chouquer (1996) et d'A. Ferdière (in ATD, *ibid*) : « Les parcelles ordonnées par des voies romaines sont, au plus tôt, contemporaines de ces voies, mais peuvent être postérieures de plusieurs siècles, voire d'un millénaire ». Ainsi le fond de la vallée de la Céphons —son cours coïncide avec l'orientation C— recèle nombre de parcelles perpendiculaires à la rivière. Or, selon F. Gay (1967), les fonds de vallées de cette région ont été drainés, mis en valeur et découpés, soit au Moyen Age, soit lors du partage des communaux après la Révolution . Autre exemple à Bouges-le-Château, le parcellaire orienté par A (fig. 5) n'est non seulement pas d'origine antique, mais extrêmement récent, puisqu'il date du dernier remembrement.

Ce remembrement a certes repris les anciennes directions parcellaires visibles sur le cadastre napoléonien en les simplifiant mais aussi en les modifiant (fig. 6)⁷. Ainsi, les parcelles rectangulaires au nord-ouest de la figure 6 étaient orientées à 10 degrés nord-est, au XIX^e siècle . Elles sont désormais à 0° nord, comme le montre la figure 5.

On peut donc facilement vérifier, à travers ces exemples, le danger de chercher des cadastrations antiques, à partir des parcelles actuelles. Le remembrement récent a ainsi généré à Bouges-le-Château du parcellaire A, non seulement en s'appuyant parfois sur le parcellaire antérieur à ce remembrement, mais également là où il n'existait pas.

⁷ Extrait B2 du cadastre napoléonien de Bouges-le-Château . Le secteur représenté sur la figure 5 se trouve au nord-ouest de la photo de la figure 6 .

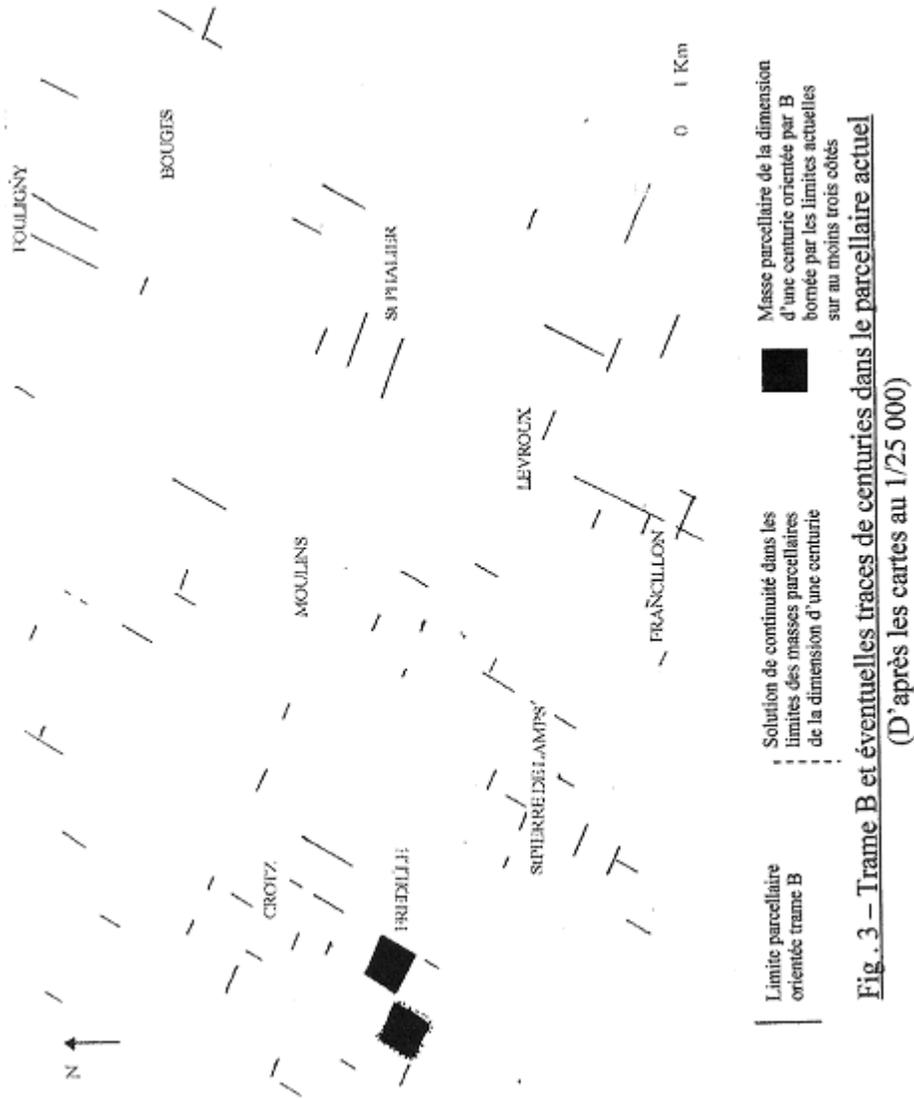


Fig. 3 – Trame B et éventuelles traces de centuries dans le parcellaire actuel
(D'après les cartes au 1/25 000)

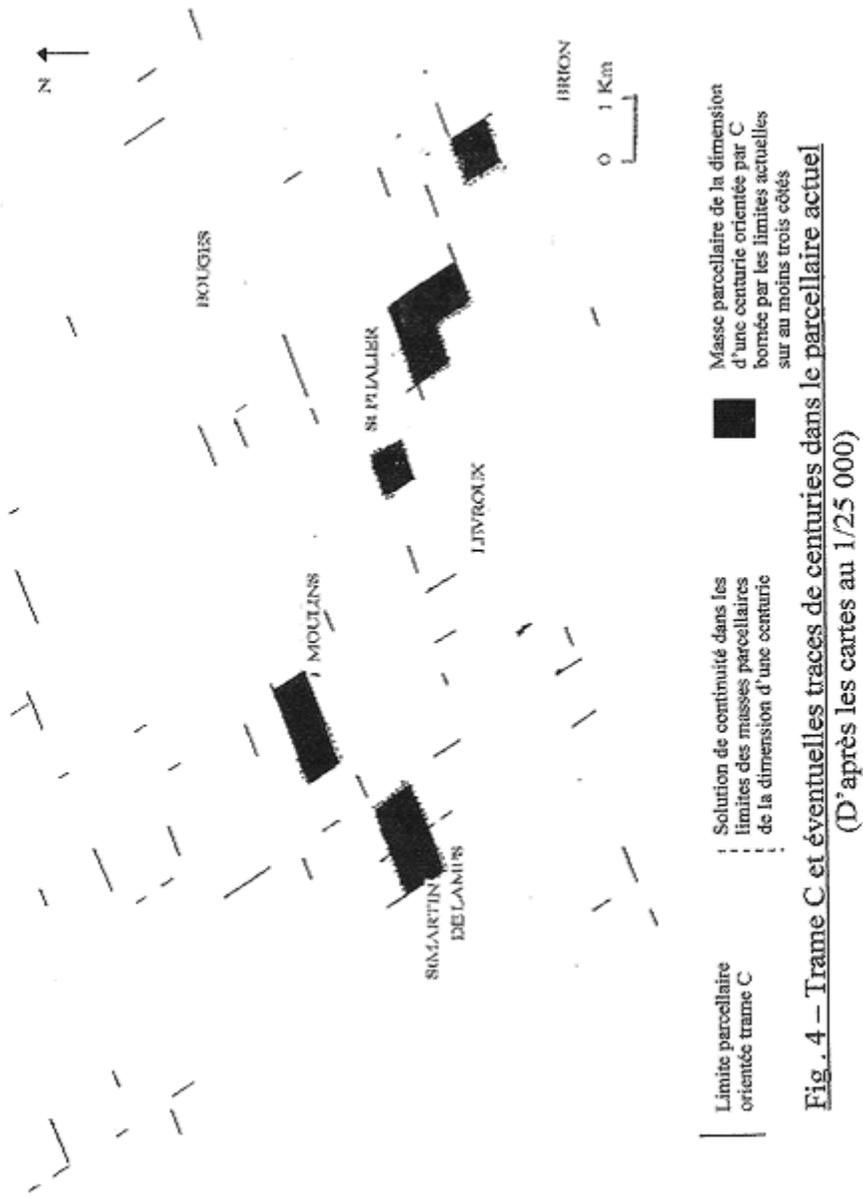


Fig. 4 – Trame C et éventuelles traces de centurries dans le parcelleaire actuel
(D'après les cartes au 1/25 000)

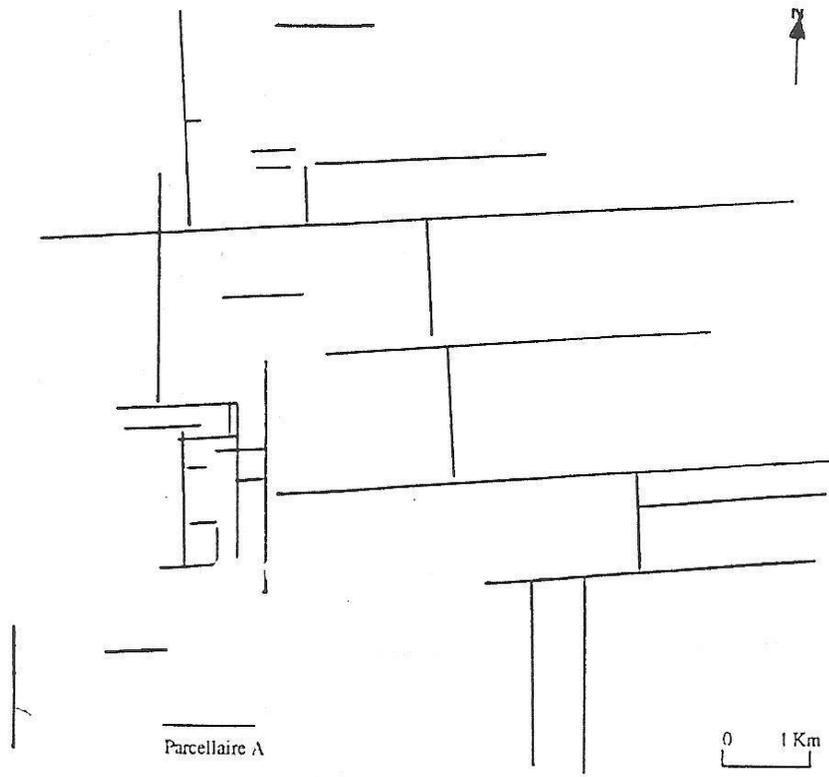


Fig. 5 – Parcenaire A à Bouges-le-Château datant du XX^e siècle



Fig . 6 – Cadastre napoléonien de Bouges-le-Château, section B2
(Photo : A.David Le Julien)

A en croire F. Gay (*ibid*), le démembrement des grands domaines carolingiens dans la région a fait disparaître la quasi-totalité des parcellaires antiques et alto-médiévaux; ce qui est sans doute exagéré puisque les «morphogènes»⁸

⁸ F.Favory (*ibid*) appelle « morphogènes » les linéaments qui continuent d'ordonner les morphologies parcellaires longtemps après leur mise en place . G.Chouquer (2000) exprime également très exactement le point de vue que nous défendons : « Soit un axe antique, mis en place dans une centuriation, sous la forme d'un chemin ou d'une (...) limite . Des limites parcellaires isoclines prennent appui sur cet axe . Lorsque la centuriation n'est plus utilisée comme cadre juridique et fiscal, l'axe reste néanmoins une réalité du paysage

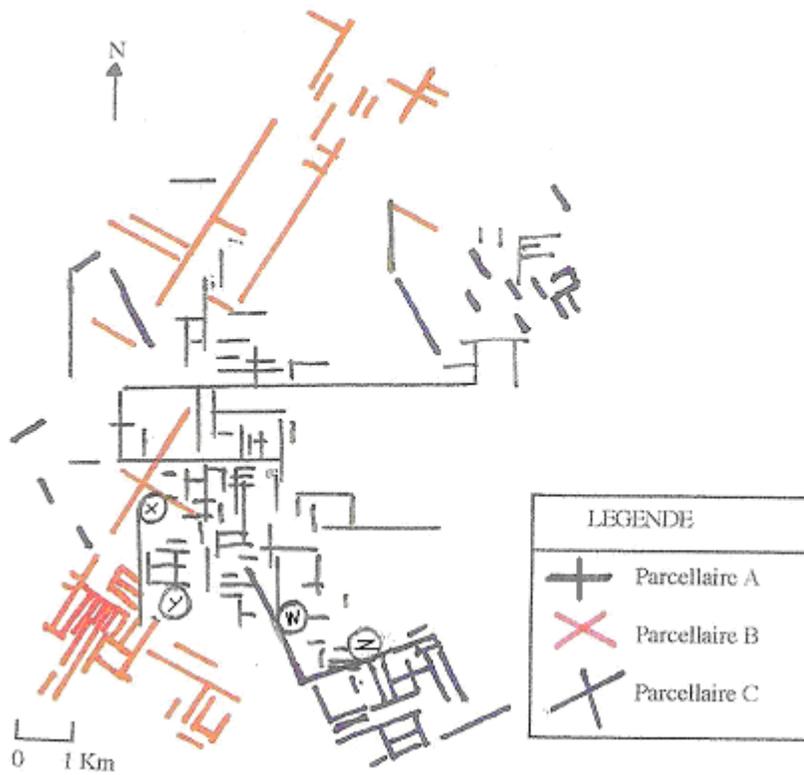
(G.Chouquer 2000) antiques ou protohistorique demeurent tout de même présents dans le parcellaire actuel.

d) Datation des trames selon la méthode des chronologies relatives

Un des arguments majeurs avancé par A.Querrien, après d'autres chercheurs, pour dater les « cadastres » consiste à observer les chevauchements, les transgressions d'un parcellaire sur l'autre. Ainsi croit-elle pouvoir affirmer l'antériorité de A —transgressé par B et C— et celle de B sur C, pour les mêmes raisons. Une observation minutieuse de la figure 1 montre une réalité moins simple et suggère que les chronologies relatives doivent être maniées avec précaution.

Ainsi, de Langé à Bouges, en passant par Balzème, Baudres et la forêt de Levroux, le parcellaire A est visible le long d'un axe orienté par B (60 degrés-ouest ; indiqué A sur la figure 1) ; ce qui tendrait à montrer que B est postérieur à A . Le problème est que l'existence de B est, nous l'avons vu, peu probable, ce qui ruine en partie la démonstration. Or, c'est le seul élément probant que l'on puisse, à cet égard, tirer de l'observation de la figure 1 . Partout ailleurs, les trois orientations parcellaires se chevauchent parfois les uns les autres dans n'importe quel ordre. Ainsi, à St Martin de Lamps, C transgresse B au sud, alors qu'au nord, c'est le contraire. A Moulins-sur-Céphons, B et C se transgressent mutuellement etc ... La figure 7, qui reprend un détail de la figure 1 (parcellaire de Bouges-Le-Château), montre que B paraît chevaucher A, au centre et au nord (noté X sur la figure 7), alors que A l'interrompt nettement au sud-ouest (noté Y). Quant à C, au sud-est de la figure 7, il ne transgresse A que par une branche extrême se dirigeant vers le nord-ouest (W sur la figure 7) tandis que A transgresse C, un peu plus bas (Z sur la figure 7). Au vu de ces constatations, on ne peut sérieusement proposer une datation relative assurée, pour aucun de ces parcellaires. En outre, une apparente transgression peut dissimuler au contraire une résistance de l'ancien parcellaire. A St Aubin-en-Bray (Seine Maritime), près de Gournay (fig . 8), le petit parcellaire laniéré (indiqué B sur la figure 8) paraît postérieur aux grandes parcelles rectangulaires qui l'entourent .

rural, même si le parcellaire est abandonné ou disparaît (...) . Bien plus tard, lors d'une réoccupation agricole, on peut imaginer qu'un nouveau parcellaire soit créé et prenne appui sur le même axe et en respecte l'orientation (antique). On aurait ainsi un parcellaire récent, orienté comme le parcellaire antique, mais sans rapport avec celui-ci ».



X = B transgresse A
 Y = A transgresse B
 W = C transgresse A
 Z = A transgresse C

Fig : 7 – Parcellaires A,B et C à Bouges-le-Château



Fig : 8 – Parcellaires actuel et fossile de St Aubin en Bray
(Ouest de Gournay en Bray, Seine Maritime)
(IGN 1999, Th.Rebour, 2000 b)

Pourtant, un parcellaire fossile (indiqué A) prolonge le précédent, encore visible en transparence sur la figure 8, preuve absolue que l'isolat B a résisté aux remembrements ultérieurs (Rebour 2000 b). Cet exemple démontre, si besoin était, que la méthode des chronologies relatives n'est nullement fiable pour dater des ensembles parcellaires discordants. Comme l'écrit G.Chouquer (2000) : le principe des « chronologies relatives [est] tout simplement impossible à formuler, dans toute la richesse des relations contenues dans le paysage ».

En conclusion de cette analyse, force est d'admettre qu'aucune certitude ne s'impose quant à la réalité des cadastres antiques —sinon la probable inexistence de B— et que les datations proposées par Armelle Querrien pour A et pour C (s'ils existent) sont plus qu'incertaines. Comme le souligne G.Chouquer (*ibid*), pour « déduire que l'orientation C recoupe A ou B en tel endroit etc..., il nous faut, au préalable accepter comme postulat indiscutable que A, B, et C soient antiques, ce qui reste à démontrer ». En outre, que les trames en question soient effectivement des cadastrations ou de simples lignes directrices des orientations parcellaires, la question de leur datation reste posée.

II -TRAMES ANTIQUES OU PROTOHISTORIQUES ?

a)- Les voies romaines

Une autre approche pour tenter de dater ces « directions parcellaires », sans préjuger qu'il s'agisse ou non de cadastres antiques, consiste à examiner leur éventuelle coïncidence avec les voies romaines de la région.

La direction parcellaire A suit effectivement le tracé de nombreuses voies romaines, notamment celles qui se croisent à Levroux⁹ ou à Argentomagus¹⁰ (fig. 9), l'origine antique de A (cadastre ou non) est donc plausible. A en croire L. Laüt le tracé est-ouest serait « un axe stratégique et économique de premier plan » dans la cité des Bituriges-Cubes. De nombreux réseaux viaires intra-urbains sont également ordonnés selon une direction similaire (Tours, Argentomagus, Beaugency). Toutefois, cette direction parcellaire perdure au Moyen Age et au-delà. Il s'agit en effet d'axes de première importance : Poitiers/Levroux vers Autun et Cluny, pour la direction est /ouest ; vers Orléans et Paris, au nord et vers

⁹ Notées 837, 807, 804 sur la figure 9 .

¹⁰ Notées 827, 833, 844, 845 au nord de Châteaumeillant ; 830, 817 au sud de Bourges ; 852 au sud de Vierzon ; 803 à l'ouest de Bourges ; 854 etc ... (Fig . 9).

les diocèses suffragants de Bourges au sud (Clermont, Limoges, Rodez, Albi, Cahors, Mende, Le Puy).

En revanche, les voies romaines ne suivent qu'exceptionnellement la direction B¹¹ dans la région de Levroux (fig . 9) . Les routes actuelles qui s'ajustent sur la direction B sont, la plupart du temps, des voies d'intérêt local, en particulier celles qui joignent les affluents (ou les sous-affluents) de la Loire. Ces cours d'eau ont également fréquemment un tracé qui coïncide avec B, dans le sens sud-est / nord-ouest (Indre, Cher, Auron, Petite et Grande Sauldre) . Ces axes, importants pour le commerce local, ne sauraient être rattachés à une époque précise . Ils furent utilisés de tous temps, jusqu'à la période contemporaine où les routes et les chemins de fer prirent le relais des voies d'eau. B apparaît par conséquent comme une direction privilégiée dans les relations locales —qui marque donc forcément l'orientation parcellaire— mais absolument pas comme une centuriation romaine.

Enfin, de nombreuses voies romaines sont également orientées par C (fig . 9) et il s'agit d'axes majeurs ; telle la voie qui relie Limoges à Bourges et Autun¹², en passant par Argentomagus, Ardenes et Brives ; ou encore, la voie qui joint Sancerre à Bourges et Vierzon ; la voie de Châteaumeillant à Déols, Clion et Tours¹³ ; la voie Poitiers/Le Blanc/Levroux . A l'échelle de la Gaule, le tracé de nombreuses provinces romaines s'oriente également, selon cette direction. Comme pour A, l'origine antique de C n'est donc pas, une nouvelle fois, à exclure.

La question est, par conséquent, désormais de savoir si A et C sont effectivement des cadastrations antiques, des trames quadrillées antérieures —dont on connaît des exemples ailleurs— ou de simples directions parcellaires, orientées selon des axes de communications protohistoriques.

¹¹ Tronçon 834 St Marcel/Déols ; tronçon 800, partie de la voie Le Blanc/Chabris ; tronçon 802 Bourges/Orléans, qui suivent le cours de l'Indre.

Dans le canton de Levroux, on peut encore mentionner la voie 821 vers Baugy ; la voie 843 vers Drevant ; la voie 805 à l'ouest de Vierzon . Au total, dans toute la cité des Bituriges, cette direction est moitié moins fréquente dans le tracé des voies romaines que A ou C .

¹² La voie la plus importante de la région, selon F.Dumasy (in C.Batardy, O.Buchsenschutz, F.Dumasy 2001)

¹³ Malgré son interruption (?) entre Ardenes et Déols.

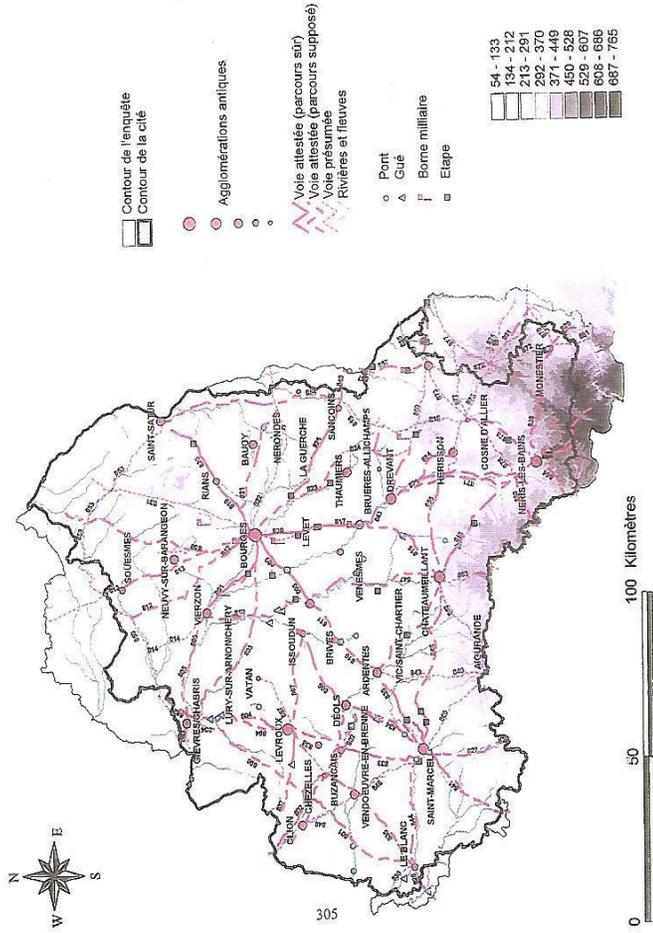


Fig : 9 – Le réseau des voies romaines dans la cité des Bituriges-Cubres
(L.Laüt, A.Maussion in : Buchsensschuz ed, 2001)

b) Les axes protohistoriques

On connaît l'existence de parcellaires quadrillés bien avant l'Époque Romaine mais aussi après. Faut-il rappeler que la première « centuriation » découverte en France en 1907, à St Denis (Aude) était en fait le parcellaire d'une bastide du XIV^e siècle ? G.Chouquer (2000), dans une synthèse critique sur la question, revient sur cette erreur et en épingle d'autres, telle la confusion entre la trame des marais salants de la presqu'île de Giens et un cadastre antique, dans un article déjà vieux de 30 ans, dont il vaut mieux oublier les références ... Dans le même ouvrage, G.Chouquer dénonce également des travaux plus récents qui trouvent des « centuriations » en Bretagne, région « qui passe pour être le réduit de résistance du fond indigène à la romanité ». Dans un article plus ancien, le même auteur (1995) écrivait déjà : « Est-il vraisemblable d'envisager des empilements excessifs de centuriations au point de vouloir reprendre toutes les orientations présentes dans un parcellaire pour des trames antiques ? » Il soulignait, par ailleurs, que « le second Age du Fer [était] une phase déterminante dans la genèse et la structuration des parcellaires [quadrillés] », suivant l'avis de F.Favory (*ibid*), pour qui la centuriation romaine est l'aboutissement d'un mouvement long des structures agraires qui concerne toutes les sociétés protohistoriques . Cette apparition des trames orthonormées dès l'Age du Fer avait déjà été soulignée par A.Ferdière (in ADT, *ibid*) et O.Buchsenschutz (1997) : « ces quadrillages ont été longtemps et sont encore (...) rapprochés des cadastres romains. Il s'agit plus vraisemblablement de parcellaires indigènes ». G.Coulon (in ADT, *ibid*), au sujet des trames A, B et C, admettait également que ces parcellaires, dont l'existence lui semblait par ailleurs douteuse, pouvaient aussi bien remonter à l'Age du Fer qu'au Bas-Empire.

L'approche méthodologique qui va suivre et qui concerne les figures 10 à 13 est purement théorique. Elle s'appuie sur une géométrie spatiale abstraite et non sur des éléments empiriques (ceux-ci sont du reste forcément incomplets car dépendants des découvertes archéologiques). Notre postulat de base est que les directions parcellaires découlent de la direction des axes de communication selon des rapports de parallélisme ou de perpendicularité, et généralisent, en quelque sorte, ces directions. A l'appui de ce postulat, on notera le fait que ces directions A, B et C sont réellement prédominantes dans la région depuis l'Antiquité ; ce qui fonde du reste les hypothèses de Querrien, Soyer, Lät, etc. Si l'on trace des axes

virtuels, orientés selon les directions A,B et C¹⁴ reliant les sites habités ou sacrés aux époques préromaines¹⁵ on s'aperçoit que les trois trames existent potentiellement déjà avant l'Epoque Romaine. Qu'il s'agisse des sites antérieurs à la Tène (fig . 10) ou, plus précisément, du second Age du Fer (fig . 11), dans la région de Levroux ; ou même à l'échelle de la cité des Bituriges-Cubes à l'Age de Fer (fig . 12), les trois directions parcellaires sont largement présentes dans une proportion quasi-identique, dans les trois exemples choisis.

La conclusion de cette analyse débouche par conséquent sur l'hypothèse de directions parcellaires d'origine protohistoriques —y compris pour B, fréquemment présente sur les figures 10, 11 et 12—, éventuellement réutilisées durant l'Antiquité (sans qu'elles fussent pour autant transformées en centuriations). En outre, ces directions parcellaires ont perduré après la chute de l'Empire Romain, au point d'ordonner les axes majeurs de communication jusqu'à nos jours¹⁶. Cette permanence des trames A, B et C, tout comme leur régularité géométrique —marquée par leur orientation à 30 degrés les unes des autres— pourrait suggérer une interprétation nouvelle, bien éloignée de la Thèse des centuriations romaines, qu'il s'agit d'exposer à présent.

III - LES TRAMES DE LEVROUX : DES STRUCTURES DE LIEUX CENTRAUX ?

a) Parcellaires orthonormés et sociétés esclavagistes

En observant la mise en place du réseau de voies romaines (L.Laüt in: C.Batardy, O.Buschenschutz et F.Dumasy, *ibid*) dans la région, on se rend compte que celles orientées par A sont les plus anciennes, alors que celles orientées par C sont, la plupart du temps, de l'Antiquité tardive . L'hypothèse d'un parcellaire

¹⁴La méthode consiste à relier tous les sites archéologiques par des axes orientés à 0, 30 ou 60 degrés —à chaque fois que c'est possible—, afin de voir si la position de ces sites est éventuellement liée aux trames A,B et C (figures 10, 11, 12 et 13), pourvu qu'au moins deux sites se retrouvent alignés sur des linéaments orientés à 30, 60, 90 degrés ou sur leurs perpendiculaires.

¹⁵Il ne s'agit pas ici de routes ou de chemins effectivement attestés, mais possibles. A moins de supposer une économie autarcique (que G.Chouquer, 2000, ou J.P.Hubert, 1993, estiment totalement mythique), il est clair que ces axes virtuels correspondent, souvent, à des voies ou à des chemins réels que la recherche archéologique ne peut pas toujours identifier, reliant des sites plus ou moins importants répertoriés par le groupe de recherche dirigé par O.Buschenschutz sur le Berry protohistorique (CNRS). D'autres linéaments peuvent également correspondre à des limites parcellaires dont la direction s'appuie sur les voies précédemment citées.

¹⁶ Ainsi par exemple, l'autoroute A 20 s'appuie sur la trame B.

quadrillé A, romain ou protohistorique, n'est donc pas totalement exclue ; non plus que celle d'un cadastre C, possiblement postérieur. Tous deux s'articulent cependant sur des linéaments A, B et C bien antérieurs à la colonisation romaine. Avant de rejeter définitivement l'hypothèse de centuriations effectives ou de parcellaires quadrillés autochtones construits avant la conquête romaine, la planification qui préside à la mise en place de telles structures mérite que l'on réfléchisse à leur signification socio-économique. Toute morphologie spatiale est le produit d'un ordre (ou d'un désordre) économique et social qui s'inscrit dans l'espace géographique et les parcellaires orthonormés ne sauraient échapper à cette logique. Au contraire, leur aspect régulier et systématique invite à envisager des composantes similaires dans les sociétés qui les ont produits : protohistoriques, antiques mais aussi médiévales et modernes (bastides du sud-ouest, parcellaires du Nouveau Monde etc ...).

« Si les romains éprouvaient comme une attirance irréversible pour les partitions de territoire en ordre carré (les centuries, l'ordonnance selon le *cardo* et le *decumanus*, etc ...), ce n'est pas uniquement parce que cette disposition paraissait à la fois la plus simple et la plus équitable . Cette géométrie (...) marque des façons d'être, de travailler, de vivre, de concevoir l'espace ; elle révèle une conception de la vie et du Monde » (R.Livet, 1961) . Mais est-il possible qu'une telle interprétation puisse rendre compte d'espaces appartenant à des civilisations aussi différentes que la Rome antique ou l'Amérique moderne ?

Les parcellaires quadrillés apparaissent dès l'Age du Fer en Europe et se multiplient après la *Pax Romana* sous la forme de centuriations . Ils sont connus dès la Haute Antiquité au Moyen-Orient. Bien que moins systématiques, on les rencontre encore dans l'Occident médiéval (villeneuves, bastides) où ils disparaissent quasiment à l'Epoque Moderne. En revanche, ils abondent dans l'Extrême-Orient antique et médiéval¹⁷ et dans les Nouveaux Mondes (Amérique, Australie) ainsi que dans les grands Empires coloniaux. On les trouve indifféremment en milieu rural, comme en milieu urbain, bref, il s'agit de l'une des principales morphologies parcellaires qui marquent le paysage mondial. On a parfois prétendu que ce type d'aménagement de l'espace correspondait à des sociétés égalitaires, produisant des trames régulières, où le carré représenterait un

¹⁷ Ces plans quadrillés sont systématiques dans la Chine antique . Ils réapparaissent après une brève interruption en Chine du nord, sous les Tang (VII^e siècle ; à Xi'an/ Chang'an et à Luoyang), et à l'époque Yuan (XIII^e siècle, Pékin) . Selon la théorie Naba-Chen ils deviendraient alors exogènes, importés en Chine par les peuples nomades de l'Asie du nord et du nord-est. (N.Shatzman-Steinhardt, 1988).

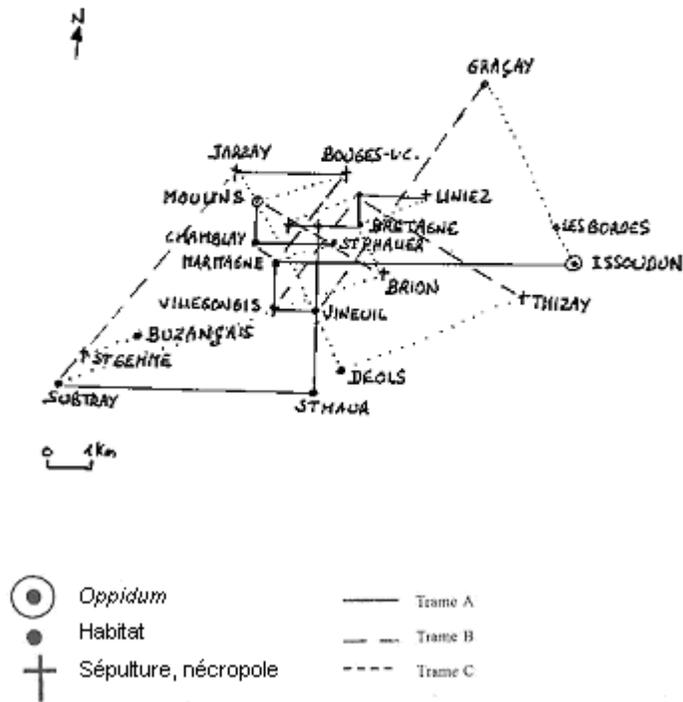


Fig : 10 – Trames A, B et C et sites antérieurs de la Tène dans la région de Levroux

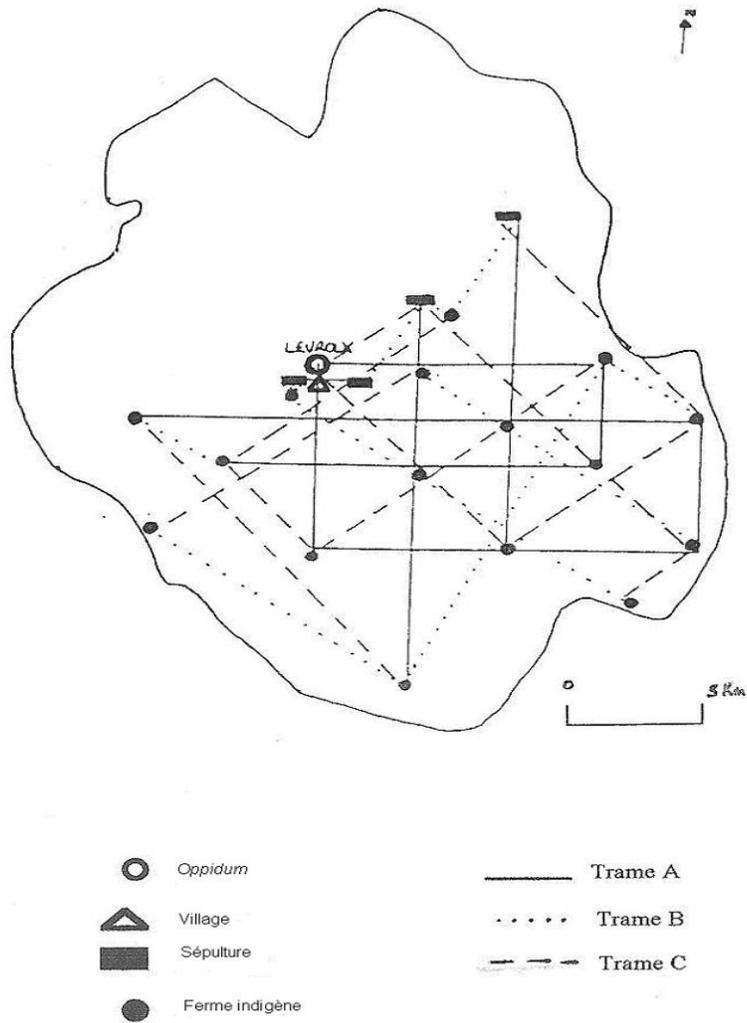


Fig : 11 – Trames A, B et C dans le canton de Levroux au second Age de Fer
 (sites d'après O.Buchsenschutz *in* : le Berry Antique Atlas 2
in : C.Batardy, O.Buchsenschutz et F.Dumasy, ed.2001)

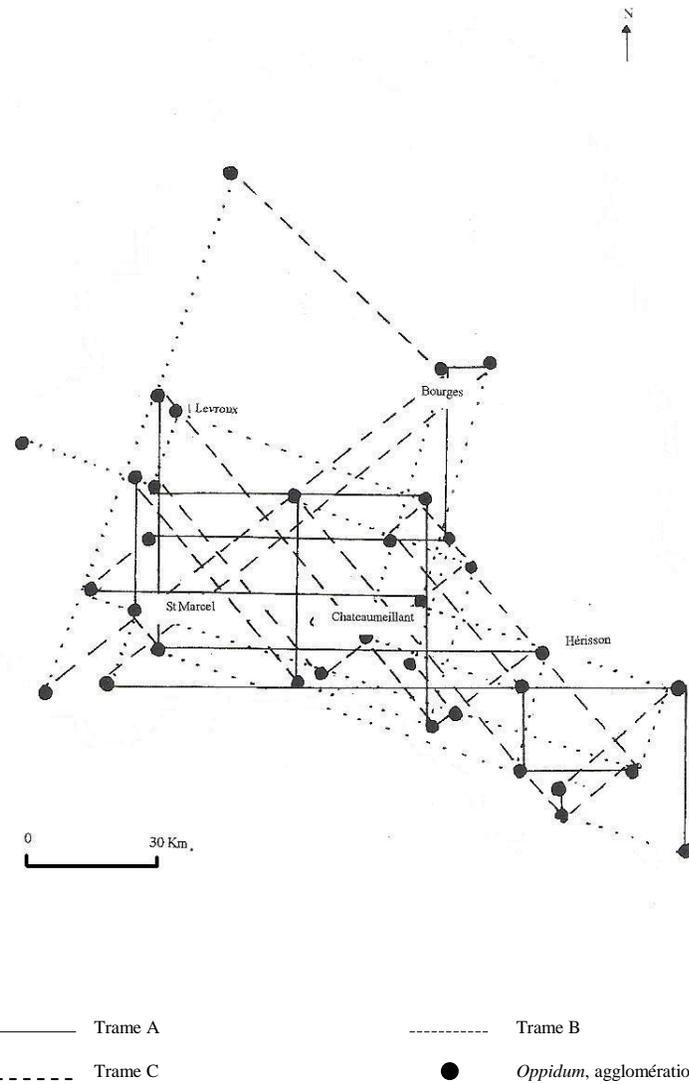


Fig . 12 - Trames A, B et C et *oppida* des Bituriges-Cubes à l'Age du Fer
 (D'après O.Buchsenschutz in : Le Berry antique, Atlas 2000, *ibid*)

pavage de l'espace quasi-parfait; interprétation que récuse G.Chouquer (2000), pour qui le quadrillage des centuriations, par exemple, n'est nullement le « signe d'une égalité entre les colons » pas plus que le *township* américain ne serait un signe d'égalité entre les paysans du Nouveau Monde. En revanche, il est exact que le quadrillage génère une « totale égalité spatiale » (Ph.Pinchemel, 1964). Il est le signe d'un espace ubiquiste, où les parcelles sont prédécoupées sur la table à dessin —ou, à défaut, imaginées de manière abstraite— et où les qualités différenciées des terroirs ne sont absolument pas prises en compte, comme si elles n'avaient aucune importance. Nous avons proposé (Rebour 2000 a) une interprétation qui va plus loin que le simple souci de planification (Ph. Leveau in G.Chouquer ed.1996/1997)¹⁸ : les parcellaires quadrillés pourraient être le signe des sociétés et des espaces de faible densité où l'homme est plus rare que la terre. La conséquence en serait que ces terres soient libres de toute forme de propriété au delà du front pionnier. M.I. Finley (1979) avait jadis comparé le cas de la Rome antique et de la concentration des terres par éviction des petits propriétaires, avec celui de la progression des fronts pionniers et l'existence de terres libres dans le Nouveau Monde. Dans ce style de société, la valeur s'inscrit peu dans la terre¹⁹ et celle-ci n'imprime donc pas ses morphologies naturelles (môles, cuvettes, vallées, interfluves) ou acquises (rentes de situation) au dessin du parcellaire. Contrairement aux sociétés plus évoluées où la croissance démographique accroît la pression foncière, la rente du sol y est purement différencielle —elle dépend de la productivité des différentes terres— et la valeur des terres marginales est nulle. Mais en revanche, la rareté du travail, liée à la faible densité démographique, entraîne un investissement de valeur dans ce facteur de production. Cette « Valeur-Travail », bien différente du concept de Valeur-Travail forgé par Ricardo et Marx —par ailleurs fort critiquable (Rebour, 2000 a)— débouche en fait sur l'esclavage qui concrétise cette valeur du travail en transformant les travailleurs en marchandises. Tel serait le sens du lien étroit entre les sociétés esclavagistes antiques, médiévales²⁰ et modernes, d'une part, et les parcellaires quadrillés, d'autre part (Th.Rebour 2000 a).

¹⁸ « L'orthogonalité (...) est à la base de tout aménagement de l'espace (...) par une société planificatrice »

¹⁹ On pourrait dire que la « rente absolue » (K.Marx, 1960 réed.) liée à la rareté des terres y est absente, ce qui explique que les terres marginales, au-delà du front pionnier, soient dépourvues de rentes .

²⁰ M.Bloch (1960 réed) souligne « la grande abondance de terres vacantes » au début du Moyen-Age « en un temps où la terre était moins rare que l'homme » . R.Brunet (1965) parle des bastides du sud-ouest comme « instrument de colonisation (...) parfois en vue de coloniser une région qui n'était pas entièrement défrichée ». Il souligne, en outre, leur rôle dans l'appel de main d'œuvre agricole : « de telles villeneuves ne sont pas sans rappeler certains traits des colonies romaines ». Si l'esclavage au sens strict disparaît après l'Époque

Dès lors on expliquerait mieux les raisons de l'apparition spontanée des trames orthonormées durant la protohistoire européenne —qui connaissait l'esclavage, via les relations de « clientèle » ou le travail dépendant²¹— et durant l'Antiquité, même dans les régions que la Colonisation romaine n'a jamais centuriées, peut-être précisément parce que ces morphologies existaient déjà dans le parcellaire préromain. Tel est probablement le cas du Berry à cette époque : les parcellaires A, (B ?) et C ne sont sans doute pas des centuriations classiques, mais peut-être des trames grossièrement planifiées et largement discontinues qui ont pu se mettre en place à n'importe quelle époque, de l'Age du Fer jusqu'à l'Antiquité tardive, pour des raisons socio-économiques similaires : une prédominance de la Valeur-Travail (au sens que nous lui avons donné et non au sens marxiste) sur la Valeur-Terre²².

b) Des lieux centraux dans le Berry protohistorique

Reste enfin la possibilité que les axes A,B et C de Levroux ne soient nullement des trames orthonormées, mais de simples directions parcellaires d'origine protohistorique, des morphogènes qui perdureraient ultérieurement, au Moyen-Age et jusqu'à nos jours. (Nous expliquerons un peu plus loin les raisons de cette pérennité des morphologies spatiales).

A ces arguments hétérodoxes, on rétorquera sans doute que les orientations régulières de ces parcellaires, à 30 degrés les unes des autres, prouvent justement le contraire : à savoir un aménagement géométrique réfléchi. Comment des parcellaires spontanés pourraient-ils, en effet, par un heureux hasard, aboutir à des morphologies aussi régulières ? C'est ici qu'intervient une Théorie

Carolingienne, le servage est une forme de travail dépendant qui ressemble par bien des aspects au travail dépendant pré-esclavagiste (Th.Rebour, 2000 a).

²¹ Pour les différences entre le travail dépendant et l'esclavage proprement dit (cf : M.I.Finley, *ibid* et Th.Rebour 2000 a). Nous utilisons ici le terme « esclavagiste » au sens large dans la mesure où dans les sociétés antiques, l'esclave-marchandise semble être la forme aboutie du travail dépendant en termes économiques, via la monétarisation (Rebour, 2000 a).

²² Admettons cependant qu'il puisse exister des espaces orthonormés qui soient le fruit de réelles planifications sans aucun rapport avec l'esclavage. Toutefois lorsque ce type de parcellaire devient dominant, fronts pionniers et rapports de production esclavagiste, sont caractéristiques des sociétés qui l'ont produit ; de l'Antiquité méditerranéenne et orientale aux Nouveaux Mondes modernes.

fondamentale en Analyse de l'espace. W.Christaller (1966 réed.) et A.Lösch (1954 réed.) ont montré, voici plus d'un demi-siècle que, dans certaines conditions, des structures spatiales quasi-géométriques pouvaient naître spontanément, sans aucune planification originelle, pour ordonner les axes de communications et la position des agglomérations qu'ils joignent. La Théorie des « Places Centrales » est parfaitement capable de rendre compte des parcelles régulières antiques ou protohistoriques du canton de Levroux et de bien d'autres régions, où des structures similaires ont pu être identifiées. Bien que fréquemment critiqués, les travaux de Lösch et Christaller demeurent nécessaires pour comprendre une partie des structures spatiales ; au prix de quelques réaménagements théoriques (Rebour 2000.a).

La Théorie des Places Centrales (ou mieux, des « Lieux Centraux », selon une traduction plus juste) de Lösch et Christaller s'appuie sur les concepts de portée (distance qu'un bien peut parcourir avant que le coût de transport interdise tout profit) et de seuil (quantité produite pour assurer un profit) . Elle démontre qu'un réseau urbain à la fois équidistant et hiérarchisé se met en place spontanément, dans une économie équilibrée où il existe des économies d'échelles. Les plus grandes villes fabriquent les biens dont la portée est la plus grande, en plus de biens banaux que toutes les villes produisent ²³. Elles se situent donc au centre d'hexagones emboîtés, selon la hiérarchie ainsi établie²⁴. L'hexagone étant la seule figure géométrique permettant à la fois, un pavage complet de l'espace concerné et l'équidistance des angles et des centres, dans ce monde équilibré et stable, l'espace est donc alloué de manière optimale. « L'approche de ce système

²³ La Théorie suppose une économie fermée, où les consommateurs, initialement répartis de manière homogène dans l'espace géographique, maximisent leur utilité — ce que font également les producteurs— et où l'espace physique n'est pas différencié .

²⁴ Six ou sept seuils hiérarchiques ont été identifiés de manière empirique, par Lösch et Christaller. On notera que cette question de la hiérarchie apparaît le plus souvent — et à tort — comme le point crucial de la Théorie. Or cette hiérarchie, liée aux économies d'échelles, est pourtant en contradiction avec le principe d'Equilibre économique auquel on a systématiquement relié la Théorie, puisque l'Equilibre néoclassique nécessite toujours des rendements d'échelles décroissants (B. Guerrien, 1989) ; ce qui exclut, de fait, les économies d'échelles, lesquelles nécessitent des rendements croissants. Toutefois, que l'on écarte ou non l'hypothèse d'équilibre de la Théorie (Rebour 2000.a), c'est bien l'équidistance entre les villes qui en constitue l'élément fondamental, puisqu'il permet l'allocation optimale de l'espace et la minimisation des coûts des transports.

Le principe hiérarchique qui découle de l'existence de biens ayant des valeurs différentes est donc un développement secondaire de la Théorie, qui a pour résultat de générer plusieurs niveaux d'hexagones emboîtés. L'abandon de ce principe hiérarchique, ne nuit nullement à la Théorie proprement dite. Les morphologies hexagonales et le pavage complet de l'espace existent avec ou sans hiérarchie. Contrairement à Christaller qui privilégie la hiérarchie, Lösch l'avait bien compris, qui fondait sa Géométrie spatiale fondamentale sur des hexagones contigus et de taille similaire (Lösch, *ibid*), avant d'introduire le principe hiérarchique.

en termes d'*optimum* spatial permet donc d'incorporer le schéma des Lieux Centraux à la Théorie Néo-classique » (Rebour 2000 a). « Un facteur technique, les économies d'échelles et un facteur géographique, la distance, ont suffi pour que des agents dotés de préférences et d'un comportement maximisateur, créent un paysage différencié et structuré » (H.Beguïn in C.Ponsard ed, 1988) , un paysage régulier .

Cependant en accord avec G.Chouquer (2000) qui dénonce le mythe de « la forme parfaite (...) ne permettant pas le doute », on admettra qu'une telle construction relève plus de l'utopie que de l'économie réelle ; *a fortiori* de l'économie protohistorique, bien éloignée des conditions nécessaires à l'Equilibre économique. Un tel équilibre est sans doute une hypothèse encore plus irréaliste dans ce contexte économique ancien que dans celui du monde actuel. Hors de l'équilibre, de telles morphologies peuvent cependant exister à chaque fois que le pouvoir d'achat local suffit à écouler l'essentiel des marchandises produites (Rebour 2000 a). Une structure de Lieux Centraux minimise en effet les coûts et les durées de transports, pourvu que les marchés où s'écoulent les marchandises ne soient pas à l'extérieur de l'espace concerné au moment où les échanges se multiplient ; faute de quoi les axes qui déservent les marchés extérieurs prendraient de plus en plus d'importance et détruiraient alors l'ordonnance équidistante des Lieux Centraux (Rebour 2000 a). Ainsi une économie peu ouverte est capable de générer de telles structures qui valorisent les centres et soumettent les périphéries²⁵ . De même, une répartition relativement équilibrée des richesses à l'intérieur des sociétés peut également générer ce style d'organisation de l'espace. De telles hypothèses ne sont pas dénuées de fondement en ce qui concerne les sociétés protohistoriques²⁶ . L'Histoire économique longue montre en effet que la croissance économique produit des inégalités sociales de plus en plus fortes. Au contraire, une société peu développée génère probablement une structure sociale plus égalitaire : l'écart

²⁵ Une telle économie produit un espace circulaire, autour d'un centre valorisé, dont la taille dépend des possibilités de transport et de la densité de l'espace concerné. Lorsque les centres deviennent contigus, à la faveur d'une variation des paramètres précédemment mentionnés (transport et densité), leur déformation en hexagones supprime les angles morts et permet ainsi l'allocation optimale de la totalité de l'espace considéré. Il va de soi toutefois dans la réalité les figures géométriques n'ont pas la régularité impeccable de celles du Modèle.

²⁶A l'exception de certaines sociétés, comme celle du Halstatt par exemple, qui sont très inégalitaires, mais les petits *oppida* de cette époque n'ont rien à voir avec des structures cristalliniennes ; au contraire, leur organisation spatiale se rapproche des Foyers Excentrés (réseaux urbains en branches) de J.Bird (1977). Assimiler ces *oppida* à des Lieux Centraux serait un contresens absolu.

entre le minimum vital et le maximum de richesses potentielles étant moins ample lorsque la productivité est faible. Aussi n'est-il pas étonnant de trouver des rapports d'équidistance entre les sites du Berry préromain (fig . 13) ; d'autant que l'homogénéité physique de la région s'y prête parfaitement²⁷ . Point n'est besoin d'une économie capitaliste développée —cadre dans lequel le Modèle fut imaginé—, point n'est besoin non plus d'invoquer un éventuel Equilibre économique totalement irréaliste, nous avons montré dans des travaux antérieurs (Rebour, 1996 et 2000.a) que toute société où la répartition économique et spatiale des richesses est peu différenciée est capable de générer des structures spatiales proches des « Lieux Centraux ».

Or, ces morphologies ont bel et bien des linéaments qui s'orientent à 30 degrés les uns des autres (fig . 14). Dès lors, n'est-il pas concevable que les « centuriations » du Berry soient, en fait, des axes de Lieux Centraux spontanément établis par ce type d'économie peu ouverte et sous-développée où dominant les prestations en nature ? —et où, par conséquent, les effets négatifs de l'inflation sur les revenus fixes ou rigides et positifs sur les revenus flexibles (Rebour 2000 a) sont inexistants²⁸ —. Ces « Lieux Centraux » ne découlent pas (ou peu) des principes théoriques énoncés par Lösch —encore moins de ceux de

²⁷ La méthodologie utilisée pour la figure 13 est la suivante : on joint les sites deux par deux, selon les orientations parcellaires A, B et C, à chaque fois que c'est possible . Lorsque deux linéaments ou plus se superposent, ils deviennent des linéaments majeurs et sont tracés en gras. Le mélange de sites commerciaux, religieux et administratifs se justifie par plusieurs raisons : 1) tout site spatial est toujours conditionné par l'économie, dans la mesure où sa construction nécessite un coût et un certain niveau de productivité agricole pour libérer ses bâtisseurs des travaux des champs ; 2) les axes de communications joignent les différents sites quels que soient leur destination et leur usage ; 3) les coûts de transport existent quel que soit le but du déplacement, y compris extra-économique . Aussi la position des sites non commerciaux est soumise aux mêmes mécanismes spatiaux que celle des sites marchands. Enfin, rappelons une nouvelle fois que ces linéaments ne sont pas forcément des axes de communications, mais des directions théoriques – orientées par A, B et C -. Ce choix méthodologique a été justifié page 20 : les routes et chemins constituent les limites des parcelles et il suffit qu'une proportion importante de ces axes de communication soit gouvernée par les directions A, B et C pour que l'orientation générale du parcellaire le soit également.

²⁸ Les revenus fixes dans le temps —les contrats de travail établis pour de longues périodes (10 ans, 30 ans, voire une vie, sont des durées de contrat fréquentes sous l'Ancien Régime) ainsi que les baux fonciers, de plus en plus longs à mesure que l'on recule dans le temps (Rebour, 1996), mais aussi la non-indexation actuelle des salaires sur la hausse des prix fournissent des exemples d'une telle rigidité – sont laminés par l'inflation au profit des revenus flexibles . Ce fait est attesté par de nombreuses sources historiques et validé par la majorité des spécialistes du temps long historique (Braudel, 1979 ; Wallerstein, 1980 etc ...), mais aussi par certains économistes (Keynes, Hicks, Aydalot, etc...) . Ces déséquilibres dans la répartition des richesses, s'inscrivent dans l'espace sous la forme de structures spatiales linéaires, allongées vers les débouchés des exportations, indispensables à la réalisation des profits : le pouvoir d'achat local étant trop limité à cause de l'inflation pour absorber la totalité de la production . Pour de plus amples développements et références (cf : Rebour, 2000 a).

Christaller—, mais sont plutôt le résultat spatial d'une économie dont les échanges sont centrés sur le marché local ; où l'équidistance entre les lieux est à la fois réglée par une société relativement égalitaire et par les principes du moindre effort et de minimisation des coûts de transports (Rebour, 2000.a). L'identification de structures proches des Places Centrales par la méthode des Polygones de Thiessen a été déjà réalisée (O.Buchsenschutz, I.Ralston, in : C.Batardy, O.Buchsenschutz et F.Dumasy, *ibid*). Cette méthode est cependant inadaptée à nos hypothèses . Il nous suffit de construire des polygones qui joignent les sites identifiés (cf: note 30) de l'Antiquité, selon les directions A, B et C, pour obtenir une structure proche des hexagones de Lieux Centraux. Deux modèles ont été ainsi envisagés, selon que l'on élimine ou non certaines agglomérations dont l'existence n'est pas définitivement établie. Dans le premier cas, sur 20 sections de polygones, 2 sections correspondent à A, 9 à B et 9 à C²⁹. Les polygones de Thiessen peuvent donc être abandonnés au profit d'hexagones dont les côtés sont effectivement orientés par A, B ou C. L'objectivité des constructions d'O.Buchsenschutz et I.Ralston (*ibid*) n'est plus nécessaire puisque les orientations des trames de Lieux Centraux sont déjà connues et le Berry protohistorique peut alors être structuré selon ces orientations parcellaires. La direction primitive, sur laquelle s'appuient les autres trames est probablement A, réglée par le mouvement du soleil et les significations religieuses d'une telle orientation cardinale. Quoi de plus normal, selon cette hypothèse, que les centres des hexagones ainsi définis (fig . 13) soient systématiquement des lieux sacrés, des nécropoles et/ou des *oppida* importants³⁰ ? Cette constatation rejoint l'idée, selon laquelle les Lieux Centraux s'établissent primitivement plutôt autour de lieux sacrés (Rebour 2000 a), à la fois attractifs et répulsifs —car initialement interdits à l'établissement humain— qu'autour de

²⁹Les agglomérations dont l'existence n'est pas établie sont : Issoudun (Uxellodunum ?) et St Satur (Sancerre). On notera l'importance de la direction B dans la structure spatiale du Berry protohistorique, qui s'appuie sur nombre de cours d'eau et sur les routes qui les joignent (30 °est, 60° ouest) et qui renforce l'idée d'une direction parcellaire d'intérêt local .

³⁰ Les éléments qui suivent sont tirés de C.Batardy, O.Buchsenschutz et F.Dumasy (*ibid*) . BOURGES (Avaricum) : *oppidum*, capitale, centre culturel dès la fin de l'Age de Bronze, nécropoles ; GIEVRES : sanctuaire, nécropole ; ARGENTON/St MARCEL (Argentomagus) : *oppidum* important, théâtre, sanctuaire religieux, nécropole ; St AMBROIX : sanctuaire, nécropole ; GRACAY/St OUSTRILLE : *oppidum*, théâtre, sanctuaire, nécropole ; CHATEAUMEILLANT : sanctuaire, nécropole ; VANDOEUVRES : lieu culturel ; DREVANT : *oppidum*, théâtre, sanctuaire, nécropole ; NEUNG-sous-BEUVRON : grand sanctuaire ; HERISSON : *oppidum*, nécropole proche ; SIDIAILLES : *oppidum*, nécropole.

centres économiques³¹. Toutefois, la dynamique commerciale a tôt fait de transformer ces *vacuums* initiaux en marchés et en villes. Comment expliquer toutefois que des structures spatiales aussi anciennes, issues de conditions socio-économiques vieilles de deux millénaires, puisse subsister dans le parcellaire actuel ? (On notera que cette question s'applique aussi bien à l'éventuelle existence des cadastres antiques que défend A.Querrien (*ibid*) qu'à nos propres hypothèses). Aujourd'hui encore, le Berry et ses marges, à l'écart des axes majeurs de l'espace français, présentent en effet des structures de Lieux Centraux assez remarquables. Il est cependant douteux qu'elles puissent avoir une origine aussi lointaine que l'Antiquité ou la Protohistoire. L'isolement relatif du Berry, par rapport aux axes commerciaux principaux, français ou européens, aurait-il permis la conservation de telles structures, que défait, en général, la dynamique spatiale capitaliste au profit de Foyers Excentrés (J.Bird, 1977), plus conformes à la logique économique et spatiale dominante dans la conjoncture longue (Rebour, 2000 a) ? La réponse à cette question est fondamentale, car elle permet de comprendre à la fois la différence entre nos positions théoriques et celles de Lösch et des auteurs néoclassiques, en ce qui concerne les Lieux Centraux ; et également la cause du phénomène qui permet la conservation apparente de ces formes dans le temps long historique. La Théorie des Lieux Centraux et son inclusion dans le corpus Néoclassique souffre de son aspect statique et de sa dépendance corrélative à un hypothétique Equilibre économique et spatial. Selon la Théorie du Rachat (Rebour 2000.a), l'équidistance entre les sites et le pavage complet de l'espace correspondent en réalité à une situation de déséquilibre « parasite ». Dans un tel contexte, les conditions d'allocation optimale de l'espace local dépendent d'un pouvoir d'achat élevé dans l'espace concerné et aboutissent à des formes similaires à celles que produirait une situation d'équilibre (Rebour 2000.a). Mais, ce processus est également dynamique, car un tel déséquilibre de long terme est susceptible de réapparaître durant chaque période de déflation longue où les salaires réels s'élèvent mécaniquement (Braudel, 1979). Les morphogènes de type « Lieux Centraux » jouent alors systématiquement et tout à fait logiquement durant ces phases. Ils coexistent toutefois dans le parcellaire actuel avec les morphogènes inverses, de type Foyers Excentrés, qui sont stimulés lors de chaque période d'inflation longue

³¹ Une telle organisation met en valeur le concept de *vacuum*, forgé par Gilles Ritchot (G.Ritchot, C.Feltz, 1985). Le *vacuum* est un lieu sacré –la plupart du temps à partir d'un acte sacrificiel violent – à la fois attractif mais aussi « tabou » et interdit à l'établissement humain (G.Desmarais, G.Ritchot, 2000) . On trouvera d'autres démonstrations empiriques de réalités similaires in : Th.Rebour (1996) .

et de baisse des salaires réels. Une telle prévalence rythmée de formes strictement inverses, de la protohistoire à nos jours –Foyers Excentrés en période d’inflation et de baisse des salaires réels, Lieux Centraux en période de déflation et de hausse des salaires réels– explique pourquoi, dans la majorité des espaces, en France comme dans le reste du Monde, les deux morphologies coexistent la plupart du temps. Néanmoins, plus les espaces concernés sont dynamiques et connectés aux grands axes commerciaux, plus les Foyers Excentrés dominent (exemple : axe Paris/Lyon/Marseille). Au contraire, plus les espaces en question se situent à l’écart de ces axes –comme c’est le cas du Berry– , plus les Lieux Centraux dominent. Telle est la raison pour laquelle nos directions parcellaires A, B et C, dont l’orientation correspond effectivement à des structures de Places Centrales, demeurent apparemment inchangées, autour d’un centre immuable qui domine la région depuis la protohistoire : Bourges/Avaricum. En réalité, les structures actuelles de Lieux Centraux du Berry sont vraisemblablement le résultat d’une conjoncture économique assez « récente ». Mais, du fait même de la pérennité de son « moyeu » central (Bourges), elle ré-exhume des morphogènes fossiles (A, B et C), antiques et protohistoriques, issus de conjonctures économiques depuis longtemps disparues ; d’où la confusion entre ces « Lieux Centraux » et des « cadastres » romains qui n’ont probablement jamais existés.

Au delà de l’exemple berrichon, cette démonstration pourrait remettre en cause de nombreuses constructions intellectuelles de centuriations superposées, similaires à celles de Levroux. Elle permet également d’écarter l’hypothèse d’A.Perez (1995) qui propose l’identification de « centuriations » superposées, orientées selon des diagonales de carrés ou de rectangles, jusqu’à en faire une méthode universelle que G.Chouquer (2000) a parfaitement raison de dénoncer. Ce dernier auteur ajoute, en outre (*ibid*), que « cette idéalisation va jusqu’au choix d’un nombre quasiment symbolique de centuriations –trois évidemment (...)– ayant organisé les territoires. Etrange tropisme, qui nous pousse à envisager ces trimorphies à Béziers, dans le Finage (*mea culpa*)³², dans le Berry etc (...). Le chercheur qui les projette et se projette lui-même dans le temps est conduit à inventer une histoire qui n’a pas eu lieu ».

³²G.Chouquer (1996) . Après avoir envisagé trois cadastres superposés près de Tavaux (Finage franc-comtois), l’auteur admet désormais la simple existence d’un « premier réseau de communications protohistorique et romain (...) responsable de l’effet de structure encore perceptible dans ces formes ».

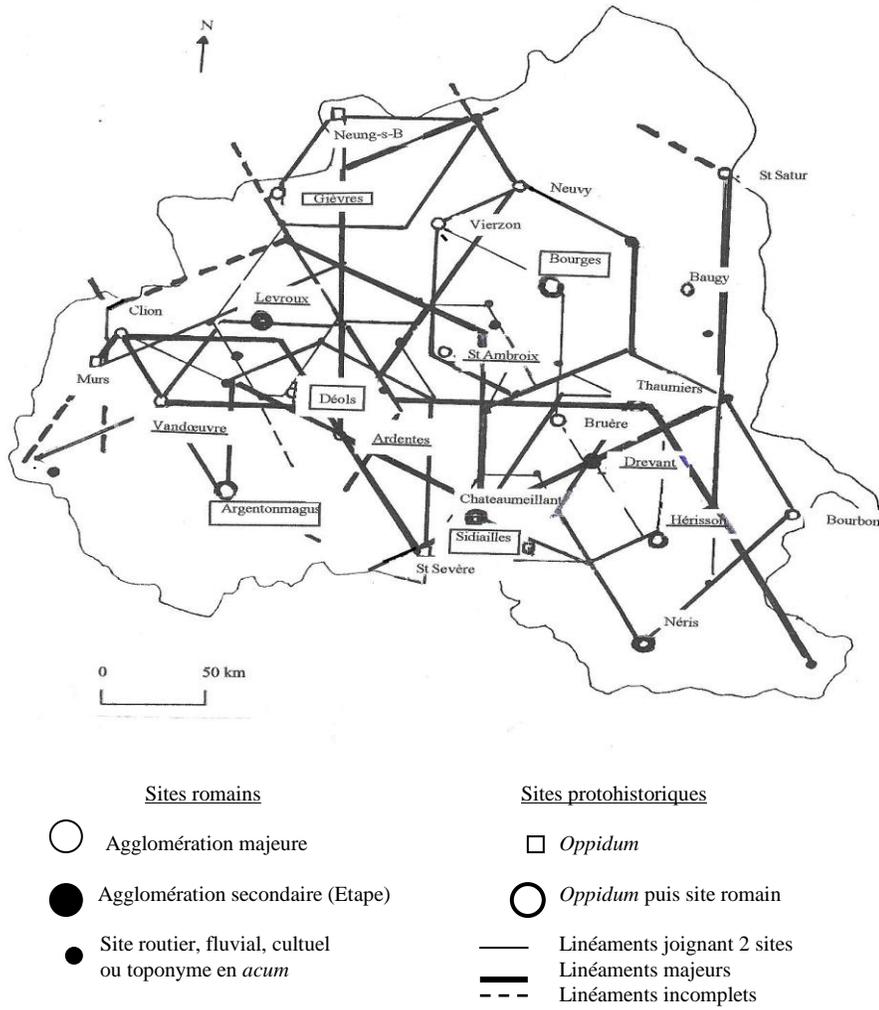
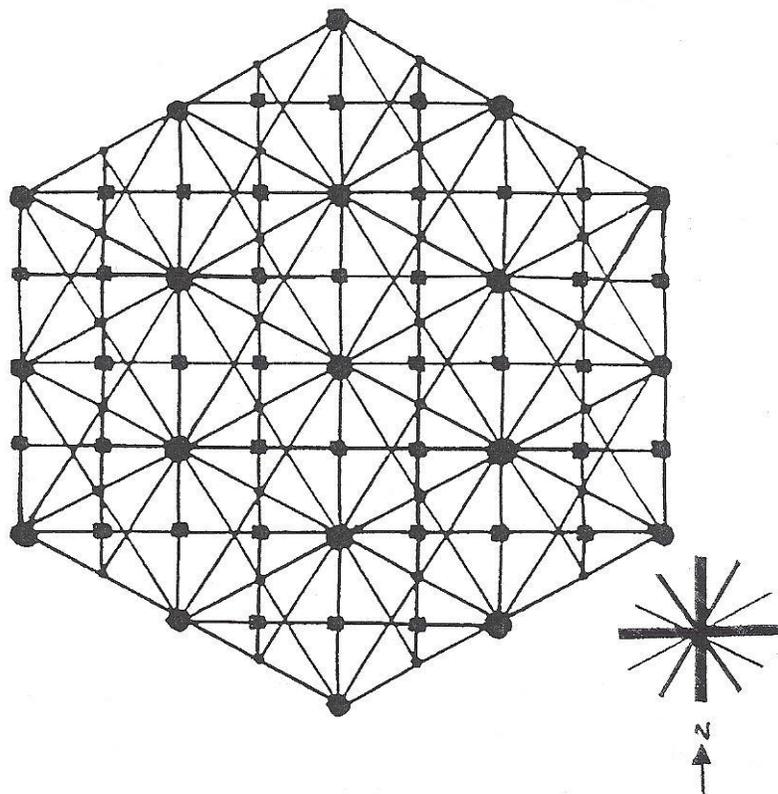


Fig . 13 – Lieux Centraux dans la cité des Bituriges-Cubes à l’Epoque antique



Légende du petit schéma

- Trame orthonormée (0/90°)
- Axes à 30°
- Axes à 60°

Légende du grand schéma

- Agglomérations incluses dans le système d'hexagones
- Agglomérations incluses dans le système orthonormé
- Agglomérations incluses dans les deux systèmes

Fig . 14 – Trame cadastrale orthonormée et système de Lieux Centraux
(Axes à 0, 30 et 60°)

Au regard de ces considérations, il paraît désormais clair que de telles « centuriations » trimorphiques, à l'orientation géométrique (à 30 degrés les unes des autres) identifiées un peu partout en France doivent être réexaminées. Ainsi les triples centuriations que décrit J.Lusse (1992) dans le Laonois —similaires à celle de Levroux dans leurs directions, avec une trame maîtresse nord/sud³³— sont peut-être également une structure de Places Centrales. De même, les apparentes centuriations du Biterrois (R.Clavel-Levêque, 1995) —également trimorphiques et orientées de manière similaire— deviennent moins évidentes³⁴; comme bien d'autres constructions intellectuelles du même type.

CONCLUSION

L'hypothèse d'Armelle Querrien et d'autres chercheurs selon laquelle le Berry antique aurait fait l'objet de trois centuriations successives, orientées à 30 degrés les unes des autres est probablement une simple illusion d'optique. Un réseau de Lieux Centraux —c'est à dire de villes équidistantes et hiérarchisées—, construits spontanément par la dynamique économique et spatiale protohistorique, est en effet capable de rendre compte de telles structures régulières, sans qu'il soit besoin d'invoquer une éventuelle planification. Toute économie peu ouverte, toute société où la richesse est répartie de manière relativement équitable entre ses individus, est capable de modeler de telles morphologies³⁵, dont la logique repose avant tout sur l'équidistance entre les lieux ; bien plus que sur leurs

³³ Cette dernière est peut-être une centuriation, étant donné l'existence de nombreux carrés de 710 mètres de section (J.Lusse, *ibid*).

³⁴ Là encore si le cadastre nord-sud paraît indiscutable, les deux autres (à 30 et 60 degrés) sont suspects.

³⁵ Contrairement à ce que semblent croire certains archéologues et historiens, le Modèle de Christaller et Lösch —bien qu'initialement élaboré dans le cadre de la Bavière du XX^e siècle— n'est pas spécifique d'une économie capitaliste avancée. Comme c'est le cas en Allemagne du sud, les morphogènes primitifs de la plupart des Lieux Centraux d'Europe occidentale —nonobstant les rejeux ultérieurs— ont une origine (au minimum) alto médiévale (Rebour, 1996) ; si l'on se réfère à l'apparition des villes situées aux centres et aux angles des hexagones concernés. C'est donc pendant cette très longue crise économique post-romaine, bien que les échanges et la monnaie fussent alors relativement rares et les revenus majoritairement en nature (Braudel, 1979), que se sont développées nombre de ces structures spatiales. Pourquoi ne pas envisager, dès lors, la possibilité de l'existence de Lieux Centraux encore plus anciens, antiques ou protohistoriques ?

hiérarchies relatives (Rebour 2000 a). Cette interprétation est également en adéquation avec le fait que ces structures soient encore visibles dans l'organisation contemporaine de l'espace berrichon. Les Places Centrales actuelles, visibles de manière évidente sur n'importe quelle carte de la région Centre, ne sont sans doute pas vieilles de 2000 ans, dans la mesure où elles ont éventuellement pu en partie s'effacer lors des périodes de croissance, au rythme des *trends* multiséculaires ; puis se réorganiser à chaque période de déflation longue (Moyen-Age tardif, fin du XVII^e siècle, Grande Dépression de la fin du XIX^e siècle) qui élève mécaniquement les salaires réels³⁶, fortifie les rentes et rétablit ainsi partiellement et provisoirement une répartition plus équitable des richesses³⁷ (Rebour 2000 a).

Les *trends* de la conjoncture longue expliquent par conséquent l'apparent phénomène d'hystérésis, qui fait que des structures antiques ou protohistoriques puissent être encore visibles dans le paysage actuel³⁸. En réalité chaque époque génère ses propres structures spatiales qui peuvent être –ou ne pas être– en coïncidence avec celles des époques antérieures. Dans le Berry, la pérennité du

³⁶En ce qui concerne les morphologies spatiales et les modalités des périodes de croissance en déséquilibre, on trouvera de larges développements de ces questions in : Th Rebour, (2000 a). Soulignons toutefois encore que si la fixité des salaires nominaux pèse sur le niveau des salaires réels en période d'inflation longue, elle élève tout aussi mécaniquement le pouvoir d'achat de ces salaires lorsque les prix baissent. Ainsi, par exemple, le niveau élevé des salaires réels, au plus profond de la Crise du Bas Moyen Age, ne sera pas rattrapé avant la fin de l'Ancien Régime (F.Braudel, 1979, Th.Rebour, 1996 et 2000 a).

³⁷La destruction impitoyable de ce rééquilibrage lors des phases longues de croissance inflationniste fut sans doute moindre dans un Berry à l'écart des axes majeurs du grand commerce, que dans la plupart des autres régions françaises ; d'où la conservation remarquable de ces structures de Places Centrales.

³⁸Les « morphogènes » rejouent, réapparaissent, non pas à toutes les époques, mais lorsque la conjoncture leur est favorable. Ainsi, les places centrales se fortifient durant chaque période de crise économique longue (diminution des inégalités par hausse des salaires réels, repli de la production sur le marché local, etc...). Nous sommes donc d'accord avec Chouquer (2000) lorsqu'il affirme que les formes circulaires ne sont pas spécifiques d'une époque (le Moyen-Age) particulière ; pour autant les dites formes n'apparaissent pas à toutes les époques. On pourrait dire que ces formes sont spécifiques d'un certain type de conjoncture longue : les mêmes processus (économiques) engendrent les mêmes morphologies (spatiales).

³⁹C'est finalement cette coïncidence qui fonde l'existence même de cet article. Sans elle, A. Querrien n'aurait sans doute pas trouvé des directions parcellaires orientées de la sorte dans le Berry (30,60 et 90 degrés), elle n'aurait donc pas pu les interpréter comme des cadastres romains superposés et nous n'aurions par eu non plus à réfuter cette hypothèse. Heureuse coïncidence qui permet ainsi au dialogue scientifique de se développer.

centre de gravité de la province (Bourges) expliquer cette coïncidence ³⁹. Or, il semble qu'une telle pérennité des chefs-lieux soit plutôt la règle que l'exception.

A la lumière de cette constatation c'est finalement une large part des organisations parcellaires que l'on croît héritées de l'Antiquité, qui mériteraient d'être réexaminées.

BIBLIOGRAPHIE

- Archéologie des terroirs** (1994) : (voir plus loin C.A. MOBERG etc ...)
- Batardy C. Buchsenschutz O. Dumasy F.** (2001): *Le Berry antique*, Atlas 2000, supplément N°21 à la R.A.C.F. (189 p.)
- Bird J.** (1977) : *Centrality and cities*, Londres, Routledge & Kegan Paul (198 p.)
- Bloch M.** (1960 rééd) « Seigneurie française et manoir anglais », *Cahiers des annales*, Paris, A.Colin
- Braudel F.** (1979) : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e/XVIII^e siècles*, Paris, A.Colin, 3 tomes (543, 599 et 606 p.)
- Brunet R.** (1965) *Les campagnes toulousaines*. Toulouse, Pub.de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Toulouse, (727 p.)
- Buchsenschutz O.** (1996) : « Les campagnes celtiques à la veille de la conquête romaine : état de la question » in : *Rev.archéologique de Picardie*, numéro spécial, 11 (pp.9/12)
- Buchsenschutz O.** (1997): « Réflexions sur les parcellaires de l'Age du Fer en France septentrionale » in : *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes*, A.P.C.D.A., Sophia-Antipolis (pp.13/20)
- Buchsenschutz O.** ed (2001) : *L'occupation du sol dans le Berry antique*, rapport 1998/2000, projet collectif de recherches, CNRS, Université de Paris I (357 p.)
- Clavel-Levêque M.** (1995) : « Atlas des cadastres de Gaule, le réseau de Béziers B » in : *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, n° 542
- Chouquer G.** (1995) : « Aux origines antiques et médiévales des parcellaires » in : *Histoire et sociétés rurales*, n°4 (pp.11/33)
-

- Chouquer G.** ed (1996/1997) : *Les formes du paysage*, Paris, Errance, 3 tomes (222, 263 et 250 p.)
- Chouquer G.** (2000): *L'étude des paysages, essai sur les formes et leur histoire*, Paris, Errance (208 p.)
- Chouquer G. Favory F.** (1993) « *De arte mensoria*, du métier d'arpenteur . Arpentage et arpenteurs au service de Rome » in : *Histoire et Mesure VIII*, 314, (pp.249, 284)
- Christaller W.** (1966, réed) : *Central places in southern Germany*, trad. Anglaise, Londres, Prentice Hall.
- Desmarais G. Ritchot G.** 2000): *La Géographie structurale*, Paris, L'Harmattan, (147 p.)
- Favory F.** (1991): « Critères de datation des cadastres antiques » in : *Mélanges d'Histoire ancienne*, 17, 1 (pp.215/223)
- Finley M.I.** (1979) : *Esclavage antique et idéologie moderne*, Paris, Minuit, (212 p.)
- Gay F.** (1967) : *La Champagne du Berry. Essai sur la formation d'un paysage agraire et l'évolution d'une société rurale*, Bourges, Tardy, (553 p.)
- Guerrien. B** (1989) : *La Théorie Néoclassique*, Paris, Economica (494 p.)
- Hubert J.P.** (1993) : *La Discontinuité Critique*, Paris, Pub. De la Sorbonne, (218 p.)
- Laüt L.**(1994) : «L'espace rural antique autour d'Argentomagus (Indre), Approches d'une région agricole et métallurgique», Thèse de Doctorat N.R., SLD du Professeur J.M.DENTZER, Université de Paris I, 2 tomes
- Leday A.**(1980) : *La campagne à l'Epoque Romaine dans le centre de la Gaule, villæ, vici et sanctuaires de la cité des Biturige Cubi*, Oxford, British archeological series, 73
- Livet R.** (1961) : « *Habitat rural et structures agraires en Basse Provence* », Université de Paris, Faculté des lettres et des sciences humaines (465 p.)
- Lösch A.** (1954, réed): *The economic of location*, New Haven, Yale U.P. traduction anglaise.
- Lusse J.** (1952) : *Naissance d'une cité, Laon et le Laonnois du V^e au X^e siècle*, Nancy, P.U. de Nancy (424 p.)
- Marx K.** (1960, réed): *Le Capital*, Ed.Sociales, Paris, 3 tomes
- Meynier A.** (1970, réed) : *Les paysages agraires*, Paris, A.Colin, (192 p.)

- Moberg C.A. , Buchsenschutz O., Coulon G., Soyer J.** (1994) « Achéologie des terroirs, rupture et continuité de l'occupation des sols », *Actes du colloque de Châteauroux*, Académie du Centre, Levroux, CNRS, (189 p.)
- Perez A.** (1995) : *Les cadastres antiques en Narbonnaise occidentale Essai sur la politique coloniale romaine en Gaule du sud (II^e siècle Av.JC, II^e siècle Ap. JC.)* Paris, C.N.R.S.
- Peltre J.**(1975) in : *Apendici al Bolletino : I paesagi rurali Europei*, Perouse (631 p.)
- Pinchemel Ph.**(1964) : *Géographie de la France*, Paris, A.Colin, 2 tomes (666 p.)
- Ponsard C.** ed. (1988) : *Analyse économique et spatiale*, Paris, PUF, (452 p.)
- Querrien A.** (1994) : « Parcelles antiques et médiévaux du Berry » in : *Journal des savants*, juillet/décembre (pp.235/366)
- Rebour Th.** (1993) : « Création de richesse, destruction de valeur » in *Notes de recherches du CRIA*, N°37, Paris, Université de Paris I, (30 p.)
- Rebour Th.** (1996): « Conjoncture longue et dynamique spatiale. La Théorie du Rachat », Thèse de Doctorat N.R., SLD du Professeur J.MALEZIEUX, Université de Paris I, 3 tomes (576 p.)
- Rebour Th.** (2000 a) : *La Théorie du Rachat . Géographie, Economie, Histoire*, Paris, Pub.de la Sorbonne, (258 p.)
- Rebour Th.** (2000 b) : « Parcelle et habitat rural . L'exemple du contact Vexin Normand/Pays de Bray » in : *Cahiers de la S.H.G.B.E.*, n° 45 (pp.13/18)
- Ritchot G., Feltz C.**ed.(1985) : *Forme urbaine et pratiques sociales*, Montréal, Le Préambule
- Shatzman-Steinhardt N.** (1988) *Chinese imperial city planning*, Honolulu, University of Hawaiï press (228 p.)
- Soyer J.**(1977): « Les vestiges des centuriations romaines dans le département du Cher » in : *Revue d'archéologie* (pp.83/89)
- Wallerstein I.** (1980) : *Le Système Monde du XV^e siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 2 tomes (331 et 503 p.)